

**BASSIN
CARTE
GRISE**

**Habilité
& agréé**

Point Service

CARTE GRISE

CHANGEMENT CARTE GRISE

Justificatifs à fournir :

la carte grise

le mandat pour effectuer les formalités d'immatriculation
auprès du ministre de l'intérieur

la demande d'immatriculation remplie, datée et signée

la photocopie du contrôle technique datant de moins de 6 mois
(le jour où vous venez faire votre carte grise si votre véhicule a plus de 4 ans)

le certificat de cession du véhicule
(sans rature, ni surcharge)

la photocopie du permis de conduire du titulaire du véhicule

la photocopie du justificatif de domicile de moins de 6 mois

la photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule

la photocopie du KBIS de moins de 2 ans pour les sociétés

MODALITES DE PAIEMENT

**Carte bleue pour le règlement de votre carte grise
+ 30 € en chèque ou espèces pour les frais d'émission et de gestion**

BASSIN CARTE GRISE - 28 PLACE DE L'EGLISE, 33740 ARES

Centre agréé par la préfecture de Gironde -Habilitation n°32249 / Agrément n°36194